La Cadr'ature du Cercle

Infos Sud à destination des cadres et cadres supérieur-e-s de La Poste

Collaborateur de classe ou simple outil collaboratif ?

Encadrer consiste à faire travailler les autres, à « cadrer » leur travail de manière à ce qu'il reste à l'intérieur de certaines limites, réalise les objectifs fixés, respecte une certaine discipline.

C'est bien ça en principe. Mais voir un cadre travailler à la place des autres, se faire « ***cadrer*** » par sa hiérarchie pour qu'il « ***dépasse des limites*** » et réalise l'objectif fixé par une Direction aux abois, **celui de casser une grève**, ne respectant pas un droit inscrit dans la constitution, nous sommes, bien loin, très loin de la définition du management. Pourtant, c'est ce que l'on a pu constater dernièrement lors d'un conflit sur une Plateforme de Tri.

Un cadre joue-t-il sa survie dans cette Poste ? Ou bien La Poste lui fait-il croire que sa survie dépend avant tout de la survie de la boutique ?
Ou les 2 mon adjudant ?
Restaurer la responsabilité des acteurs face aux évolutions managériales intervenues dans les différents secteurs de La Poste, valoriser la dimension humaine du management, améliorer les pratiques de l'encadrement, la conduite de l'accompagnement du changement, réussir la transformation de l'entreprise en faisant la promotion de la culture du changement, telles sont quelques nouvelles données de la fonction de cadre définies par nos dirigeants.
Bon c'est de la langue de bois « ***technocratico-postale*** » dont raffolent nos édiles directoriaux. En clair c'est ni plus ni moins le contenu du boulot du cadre lambda de faire accepter aux agents sous ses ordres, bon gré mal gré, la déclinaison du plan stratégique décidé par WAHL et sa clique à l'horizon 2020 qui verra la transformation en profondeur de La Poste.
Ça veut dire le sang et les larmes promises par « ***l'actif toxique écossais à 54 milliards*** » (*), le vaille que vaille Philippe WAHL, grand donneur de leçons, un gars de la haute qui a sa page dans le « ***Who's Who in France*** ».

Ça veut dire qu'on va devoir être uniquement rentable, faire du fric devenir « ***bankable*** » et gommer, effacer, supprimer tout ce qui ne rapporte rien, comme cette notion vétuste, périmée totalement obsolète qu'est le service public et que ces gens-là détestent. Ça veut dire des milliers d'emplois supprimés, des bouleversements tant humains que structurels. Et pour tout ça, nos grands penseurs comptent sur le cadre pour jouer la parfaite courroie de transmission.
C'est devenu son rôle principal, sur le terrain, c'est l'interface avec les agents, c'est l'exécuteur

des basses œuvres des crânes d'œufs directionnels, d'autant plus que leur siège est désormais en mode éjectable aussi, finie la garantie de « classe », ça passe ou ça passe à la casse aussi.

*(*) Du temps (2007-2009) ou il était « **Super Advisor** » à la Royal Bank of Scotland et spécialiste des produits structurés dit « **toxiques** » lui et ses semblables ont contribué à laisser un trou de 54 milliards d'euros que le contribuable anglais a dû éponger. **Merci qui ?***

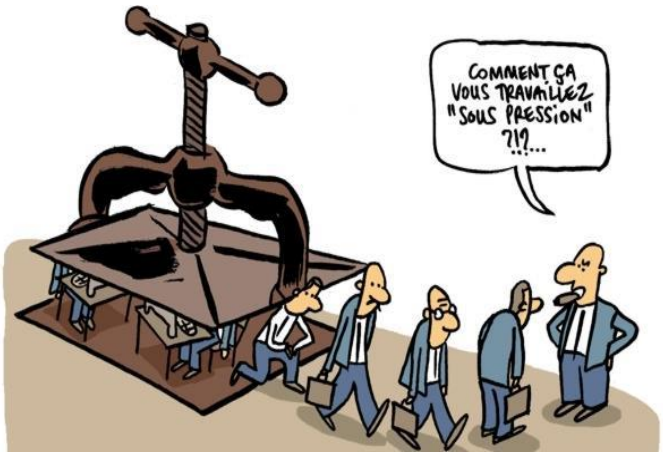

Alors le cadre se sent quelque part en situation de survie…

Cette forme de survie au quotidien pour une reconnaissance de son travail, de son implication dans l'entreprise, de ses capacités, une reconnaissance tout court que n'importe quel travailleur dans une entreprise est en droit d'attendre, cette forme de survie est devenue son ressenti dès qu'il passe la porte de l'entreprise.

Le marteau et l'enclume, l'image s'impose dès qu'on parle de sa position, pris par 2 partis en conflit, partis qui ont des intérêts contraires selon la définition habituelle.

Mais pour un cadre, où sont ses intérêts dans un conflit, celui de sa hiérarchie ou celui de la base ? Bien entendu, naturellement celui de sa hiérarchie, c'est un réflexe spontané, instinctif, de classe en somme.

Etre ou ne pas être…cadre ?

Mais cela veut-il dire qu'il lui est imposé d'obéir, de se plier à la volonté de sa hiérarchie comme le sujet à son seigneur et que l'autorité est librement accepté par celui qui est en position de subordonné ? Donc l'obéissance est-elle alors consentie, librement consenti à l'autre ?

Bigre, le cadre n'aurait donc pas de marge de manœuvre, pas de latitude de décision il agirait rationnellement et devrait donc simplement maximiser les profits?

Doit-il à chaque fois utiliser le pouvoir légitime ainsi que le pouvoir de récompense et de coercition ?

Doit-il aussi faire abstraction systématiquement de tout ressenti , n'avoir pas d'avis personnel sur la portée de ce qu'on lui demande de mettre en place ou de participer à l'application des décisions prises par nos stratèges sans se poser le moindre cas de conscience quant au coûts humains en matière d'emplois et en conditions de travail que cela peut entraîner ? L'illusion de détenir un pouvoir dans les organisations de travail peut-être…..

Mais doit-il s'imposer des limites quant aux diktats des décideurs qui veulent briser de façon infâme un mouvement de grève décidé par des agents qui veulent sauver et leurs emplois et leurs conditions de travail ? Doit-il prendre la place du gréviste et le remplacer à sa position de travail pour donner à des décideurs un moyen de pression sur les agents en leur démontrant qu'ils sont facilement remplaçables ?

Le droit de dire NON !

Ceux qui imposent ces pratiques à des cadres les humilient en leur faisant jouer les supplétifs, en pervertissant leur fonction, en les rabaissant à un rôle qui remet en question leurs véritables responsabilités et obligations, ces gens-là n'ont aucune considération pour les cadres sous leurs responsabilités.

Alors, le droit de dire NON à ces pratiques et à leurs commanditaires est non seulement un respect envers ceux qui se battent pour leur travail mais aussi et surtout pour sa propre conscience. Respecter les autres, c'est se respecter aussi !

Solidaires Union syndicale Sud PTT
www.sudptt13.org

Solidaires Unitaires Démocratiques
BP 90055 13202 Marseille cedex 02
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 13 octobre 2015